



Direction
Territoriale
Rhône Saône

Direction
Subdivision de Lyon

Lyon, le 15 JAN. 2016

Direction départementale des territoires
Service Urbanisme Risques
Unité Atelier Planification
23, Rue Bourgmayer
CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse cedex

A l'attention de Laurence Combe

Objet : procédure de révision du PLU de la commune de Cressin-Rochefort
Référence : 201511 Consultation Pac Commune Cressin Rochfort 705
Affaire suivie par Vincent PRIN-ABEIL
tél 04 78 69 69 16



Suite à votre courrier cité en référence concernant la procédure de révision du PLU de la commune de Cressin-Rochefort, je peux vous communiquer les éléments suivants :

les servitudes d'utilité publique dont notre service est responsable :

Le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) articles L.2131-1 à L.2131-6 précise que « les propriétaires riverains de fleuves et rivières inscrits sur la nomenclature des voies navigables et flottables sont tenus, dans l'intérêt de la navigation et partout où il existe un chemin de halage, de laisser le long des bords des-dits fleuves et rivières, ainsi que sur les îles où il en est besoin, un espace libre de 7,80m de largeur. Ils ne peuvent planter d'arbres ni se clore à moins de 9,75m.

Un espace de 3,25m doit être laissé libre sur le bord où il n'existe pas de chemin de halage (servitude de marchepied).

La subdivisionnaire,


Maryline REVOL



Pour la gestion des chômages
sur le canal du Rhône au Rhin,
sur la petite Saône et pour
la gestion des déchets VNF
de la direction territoriale

4 rue Jonas Salk – 69007 Lyon
T. +33 (0)4 78 69 60 70 Mail subdi.lyon@vnf.fr www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00075, Compte bancaire: Agent comptable secondaire de VNF, ouvert à la DRFiP Rhône-Alpes
n° 10071 6000 00001004270 58, IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0427 058, BIC n°TRPUFRP1



Direction
Territoriale
Rhône Saône

Direction

Subdivision de Lyon

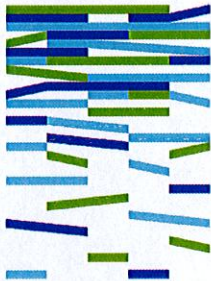
Lyon, le

15 JAN. 2016

Direction départementale des territoires
Service Urbanisme Risques
Unité Atelier Planification
23, Rue Bourgmayer
CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse cedex

A l'attention de Laurence Combe

Objet : procédure de révision du PLU de la commune de Virignin
Référence : 201511ConsultationPacCommuneVirignin681
Affaire suivie par Vincent PRIN-ABEIL
tél 04 78 69 69 16



Suite à votre courrier cité en référence concernant la procédure de révision du PLU de la commune de Virignin, je peux vous communiquer les éléments suivants :

les servitudes d'utilité publique dont notre service est responsable :

Le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) articles L.2131-1 à L.2131-6 précise que « les propriétaires riverains de fleuves et rivières inscrits sur la nomenclature des voies navigables et flottables sont tenus, dans l'intérêt de la navigation et partout où il existe un chemin de halage, de laisser le long des bords des-dits fleuves et rivières, ainsi que sur les îles où il en est besoin, un espace libre de 7,80m de largeur. Ils ne peuvent planter d'arbres ni se clore à moins de 9,75m.

Un espace de 3,25m doit être laissé libre sur le bord où il n'existe pas de chemin de halage (servitude de marchepied)

La subdivisionnaire,

Maryline REVOL



Pour la gestion des chômages
sur le canal du Rhône au Rhin,
sur la petite Saône et pour
la gestion des déchets VNF
de la direction territoriale

4 rue Jonas Salk – 69007 Lyon
T. +33 (0)4 78 69 60 70 Mail subdi.lyon@vnf.fr www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00075, Compte bancaire: Agent comptable secondaire de VNF, ouvert à la DRFIP Rhône-Alpes
n° 10071 6000 00001004270 58, IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0427 058, BIC n°TRPUFRP1